



CHANGEMENTS DES TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE À PARTIR DU 4 SEPTEMBRE 2023

Lors de la réunion du conseil municipal du 21 juin 2023, les élus ont adopté une nouvelle tarification pour la restauration scolaire et périscolaire, applicable à partir de la rentrée scolaire 2023.

TARIFS DE RESTAURATION SCOLAIRE ET DES MERCREDIS RÉCRÉATIFS :

Quotient familial C.A.F.	École maternelle		École élémentaire	
	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune
Jusqu'à 369 €	2.50 €	2.60 €	2.65 €	2.75 €
De 370 € à 499 €	2.63 €	2.73 €	2,85 €	2.95 €
De 500 € à 700 €	2.70 €	2.80 €	3,00 €	3.10 €
À partir de 701 €	3.00 €	3.10 €	3.20 €	3.30 €

Afin d'établir le tarif adapté à votre situation familiale, l'attestation C.A.F. indiquant votre quotient familial devra être déposée à l'accueil de la mairie avant le 1^{er} septembre.

Sans présentation de ce document, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Si votre quotient familial change en cours d'année, pensez à le signaler au plus vite en mairie pour que votre tarif soit révisé.

TARIFS DE RESTAURATION POUR LES PETITES VACANCES ET L'A.L.S.H. D'ÉTÉ :

Pour les accueils de loisirs, les tarifs de restauration ne sont pas dépendants du quotient familial C.A.F.

	Enfant d'Escaudœuvres ou enfant du personnel communal	Enfant d'une autre commune scolarisé à Escaudœuvres ou enfant non scolarisé à Escaudœuvres dont au moins un parent travaille dans la commune	Enfant d'une autre commune non scolarisé à Escaudœuvres
Centre maternel	2.85 €	3.05 €	3.20 €
Centre primaire	3.05 €	3.15 €	3.30 €
Centre ado et sportif	3.15 €	3.25 €	3.50 €

Repas du camping	
Petit-déjeuner	1.50 €
Repas du soir	3.00 €

MAJORATION DES TARIFS :

Pour les repas : une majoration de 1 € sera appliquée au prix du repas s'il n'a pas été réservé à l'avance.

Pour la garderie : tout retard constaté après 18 h 30 entraînera une majoration de 4 € par quart d'heure de retard entamé.